ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/30-2024

Occupation du domaine public non routier pour l'implantation et l'exploitation d'un réseau LoRa : convention entre la commune et le SIEDA

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

ENTENDU que le SIEDA, Syndicat d'Energies de l'Aveyron, et LM Ingénierie ont signé un marché pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau propriétaire de communications électroniques pour l'internet des objets, basé sur la technologie LoRa et d'une suite logicielle permettant l'exploitation des données générées par les objets connectés.

ENTENDU que dans le cadre du déploiement de ce réseau « Démonstrateur territoire intelligent et durable », le SIEDA a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation d'implanter ses équipements sur la toiture de l'Hôtel de Ville, domaine public non routier.

ENTENDU que ce choix a été arrêté, car il est situé à proximité des objets connectés à savoir des conteneurs à ordures ménagères et déchets recyclés, propriétés de Rodez agglomération.

ENTENDU que l'objectif est, à partir des données recueillies, de déterminer le volume de stockage des déchets et de gérer ainsi les tournées de ramassages.

ENTENDU que l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

ENTENDU que par dérogation, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement « *lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même* ».

ENTENDU que la finalité de cette expérimentation concourra à la bonne conservation du domaine public et à sa salubrité.

CONSIDERANT qu'il est ainsi proposé de signer la convention annexée à la présente délibération qui précise les conditions d'occupation de la toiture de l'Hôtel de Ville, domaine public non routier, à titre gratuit, précaire et révocable.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024